

Le Prix de thèse de la Cour des comptes

Afin de contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'innovation en matière de finances publiques ou de gestion publique, la Cour des comptes soutient la recherche dans ces domaines. Après le succès de la première session du prix de thèse de la Cour en 2017, un nouveau prix de thèse sera remis par son Premier président en 2019.

Ce prix est destiné à récompenser les auteurs de thèse, quelle que soit leur filière académique, qui contribuent à la meilleure compréhension de la gestion et des finances publiques, au renouvellement de l'approche théorique dans ces domaines et au développement de propositions opérationnelles.

La langue de publication de la thèse est le français. Sous réserve qu'un résumé long en français y soit adjoint, que la thèse ait été soutenue devant une université francophone et qu'elle ait donné lieu à au moins une publication en langue française, une thèse soutenue dans une autre langue pourra être examinée par le jury.

Le prix, d'un montant de 5000 €, et, le cas échéant, un prix spécial d'un montant de 2000 €, seront remis sur la base des délibérations d'un jury associant magistrats et universitaires de haut niveau.

Les docteurs souhaitant concourir doivent soumettre leur thèse pour le 31 mars 2019. La remise des prix aura lieu en juin 2019, au palais Cambon.

Le règlement du prix, les modalités et le calendrier précis de l'appel à projet sont présentés sur le site internet des juridictions financières : https://ccompt.es/Prix_These2019